Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20261015-202610067-DE

Belle Isle EN TERRE

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
9 octobre 2026	
DATE D'AFFICHAGE	
9 octobre 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	12
PROCURATIONS	3
VOTANTS	15

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Monsieur François LE MARREC, maire, Madame Amandine TREMEL, Madame Yvette BAZARD adjointes, Monsieur Eric FRANCIOSI adjoint, Madame Nolwenn MARTIN, Monsieur Guy CONNAN, Madame Leigh BARRET, Monsieur Jacques RIOU Monsieur Christian PERNES, Madame Muriel LASPOUGEAS, Monsieur Emmanuel LUTTON, Monsieur Erwan VALLEE

Procuration : Monsieur Bernard BROUDER à Madame Amandine TREMEL
Madame Jade GRARD à Monsieur Eric FRANCIOSI
Madame Stéphanie BLAIZE à Monsieur Emmanuel LUTTON

Secrétaire de Séance : Madame Nolwenn MARTIN

N° 2026-10-067

Tarification de la cantine – repas adulte

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs de restauration scolaire pour les adultes pour l'année 2027.

Pour rappel, la commune achète le repas adulte à la cuisine centrale au prix de 5.97 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- d'appliquer le tarif du repas adulte à 5.97 € / repas

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance,

Nolwenn MARTIN

Le Maire,

François LE MARREC

MAIRIE de BELLE-ISLE-EN-TERRE (Côtes-d'Armor)